

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2020

Etaient présents : M. Frédéric ARTIS, Mme Géraldine ARTIS, M. Arnaud BERNARD, Mme Catherine CADENET, M. Gérard CAILHOL, Mme Myriam ESPERANCE, Mme Laure GARRIBOTTO, Mme Claudine IACOVO, M. Loïc MARAVAL, Mme Isabelle NEGRE, M. Gaëtan PRIVAT, M. Simon PUECH, M. Sébastien ROUSTAN, Mme Marie-Claude SIRE, M. Jean-François VIDAL.

Mme Catherine CADENET a été désigné secrétaire.

Le compte rendu du conseil municipal du 10 Juillet est approuvé à l'unanimité.

### 1- Vote des budgets 2020

- **Affectation des résultats**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les résultats du budget communal et des budgets annexes.

En conséquence, il propose de les affecter comme suit :

Budget communal : reporter en recette de fonctionnement, au compte 002, la somme de 244 257.94 €

Budget eau : reporter en dépenses de fonctionnement, la somme de - 6 185.86€

Budget assainissement : affecter en recette d'investissement, au compte 1068, la somme de 7 798.95€

Budget lotissement : reporter en dépenses de fonctionnement, la somme de - 0.27€ euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour, décide d'affecter les résultats comme indiqué ci-dessus.

- **Budgets Primitifs 2020 : Communal, Eau, Assainissement, Lotissement, Panneaux photovoltaïques**

Les budgets primitifs 2020 (Communal, Eau, Assainissement, Lotissement, Panneaux photovoltaïques) sont présentés par comptes au conseil municipal

Il apparaît que ces budgets s'équilibrent comme suit:

	<b><u>Fonctionnement</u></b>	<b><u>Investissement</u></b>
<b>Budget communal</b>	<b>1 173 748.94</b>	<b>1 084 572.42</b>
<b>Budget eau</b>	<b>101 218.86</b>	<b>288 819.00</b>
<b>Budget assainissement</b>	<b>181 094.00</b>	<b>350 238.50</b>
<b>Budget lotissement</b>	<b>1 238 452.34</b>	<b>886 120.02</b>
<b>Budget panneaux Photovoltaïques</b>	<b>2 000.00</b>	<b>28 380.09</b>

Le conseil municipal a voté séparément les budgets pour l'exercice 2020 avec 15 voix favorable.

### 2- Subventions aux écoles de Vabres et aux associations

Subventions aux écoles :

Le conseil municipal reconduit les montants, des participations accordées antérieurement aux deux écoles du village pour l'exercice 2020. :

ECOLE PUBLIQUE :

- 60 euros par élève et par an au budget 2020 pour les élèves inscrits à la rentrée scolaire de septembre 2019 pour les fournitures de l'école,

- 30 euros par élève et par an versé à la coopérative de l'école publique (OCCE).

ECOLE PRIVEE :

540 euros par élève et par an pour les enfants inscrits en classe primaire et maternelle à la rentrée scolaire de septembre 2019 et dont les parents sont domiciliés sur la commune de Vabres l'Abbaye (Un acompte de 40% sera versé en janvier-février et solde en fin d'année scolaire).

Subventions aux associations :

Comme chaque année, au Budget communal le conseil municipal affecte les crédits aux associations pour une part fixe de 150 euros et en fin d'année un complément de subvention sera versé en fonction des projets.

### 3- Désignation d'un correspondant sécurité routière : Mme Myriam ESPERANCE

### 4- Création d'emploi permanent :

La création d'un emploi d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet annualisé à 16heures 20 minutes par semaine, et la création d'un emploi d'Adjoint technique à temps non complet à 18heures 30 minutes par semaine compter du 01 Septembre 2020.